LE TOUQUET&CO
www.letouquet.com

RÉGLEMENT DU CONCOURS DE DEGUISEMENTS D'HALLOWEEN 2026

Les participants et leurs représentants légaux s'engagent à respecter le règlement ci-dessous :

ARTICLE 1 : INFORMATIONS SUR LES ORGANISATEURS

« Le Touquet & Co » pour le compte de son Office de Commerce, dont le siège social est situé Hôtel de Ville Boulevard DALOZ 62520 LE TOUQUET-PARIS-PLAGE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Boulogne sur Mer sous le n°847 715 380 (ci-après la "Société Organisatrice"), Siret 847 715 380 00014, **organise un concours de déguisements le mercredi 21 octobre 2026 de 14h30 à 18h30 Place Quentovic** au Touquet-Paris-Plage.

ARTICLE 2: PRINCIPE ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est organisé **mercredi 21 octobre 2026 de 14h30 à 18h30 Place Quentovic** au Touquet-Paris-Plage (ou Salle Bascoulergue du Touquet-Paris-Plage en cas de météo défavorable).
Il est ouvert à tous, à l'exception des représentants de l'Office de Commerce et du jury nommé pour l'occasion. La constitution du jury sera présentée au début de la compétition. La jauge maximum est de 50 enfants par catégorie.
Pour participer, il suffit de s'inscrire par catégories d'âge, gratuitement, en ligne sur www.letouquet.com, rubrique agenda **uniquement en amont** jusqu'au 20 octobre 18h.

ARTICLE 3 : DEROULE DU CONCOURS

Les enfants doivent se présenter 30 minutes avant le passage de leur catégorie afin de récupérer leur dossard, lot de participation et goûter. Ils devront être présents devant la scène 10 minutes avant le début, rangés par ordre croissant de numéro de dossard.
Ils monteront ensuite sur scène par groupes de 5 et effectuerons un aller/retour tout en portant leur déguisement.
À l'issue du défilé de leur catégorie, ils seront tous invités à remonter sur scène ensemble pour délibération du jury (10 min). Le jury délibérera sur les 3 déguisements les plus réussis de chaque catégorie (via des critères d'appréciation de beauté, d'originalité, de qualité / fait maison du déguisement, de la prestation sur scène de l'enfant ou encore du respect du thème).

20 octobre 18h : fin des inscriptions

21 octobre :
14h30-17h : remise des dossards, des lots de participation et du goûter sur listing
15h-16h : catégorie 3-5 ans
16h15 - 17h15 : catégorie 6-8 ans
17h30-18h30 : catégorie 9-12 ans
18h30 : fin

Responsabilité :

Les enfants seront sous l'entière responsabilité des parents pendant le concours. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, et/ou en cas de déficience physique du Participant.

ARTICLE 4 : DOTATIONS

Chaque 1er 2ème et 3ème de chaque catégorie sera récompensé par un lot premium. Le 1er de chaque catégorie recevra également une coupe.
L'ensemble des participants recevront un lot de participation et un goûter.

La dotation ne pourra être ni échangée, ni reprise, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier du prix, par la Société Organisatrice et par les enseignes partenaires.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation, ce que le Participant reconnaît expressément.

Pour toute réclamation relative à l'utilisation de la dotation, le Participant devra uniquement joindre la Société Organisatrice à l'adresse suivante : Office de Commerce (03 21 06 48 61) Touquet & Co – Hôtel de Ville – Bd Daloz-62520 LE TOUQUET PARIS PLAGE.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout participant qui, par son comportement, nuirait au bon déroulement du concours. En cas de météo défavorable, d'un nombre d'inscrits trop faible, ou en raison de tout évènement indépendant de sa volonté et empêchant son déroulement normal et notamment en cas d'évènement constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit, les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours le jour même, ne donnant droit à aucune forme de compensation pour les inscrits. Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

ARTICLE 6 : MODALITES D'ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans possibilité de réclamation contre les résultats.

ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE

Des photos pourront être prises pendant l'événement à des fins de communication pour les supports print et web de la ville et du Touquet & CO. Les parents peuvent s'opposer à l'utilisation de l'image de leur enfant en le signalant à l'inscription.

ARTICLE 8 : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

La Société Organisatrice s'engage à ce que la collecte et le traitement des données du représentant légal et du/des inscrit(s) soient conformes au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.